

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'ED BS UBL
du 26 octobre 2018

Étaient présents :

- Laurent BECK, Directeur de l'ED BS UBL
- Frank BOURY, Directeur Adjoint de l'ED BS UBL, Université d'Angers
- Mégane COLLOBERT, Représentante des doctorants pour le site de Brest
- Claire DUPRE, Personnel administratif pour le site d'Oniris
- Thomas ESMANGART DE BOURNONVILLE, Représentant des doctorants pour le site de Rennes (non élu, voix consultative)
- Céline FASSOT, Membre du conseil pour le site d'Angers
- Sandra JEANBLANC, Personnel administratif pour le site de Nantes
- Michèle KERLEROUX, Personnel administratif pour le site de Brest
- Bruno LE BIZEC, Directeur Adjoint de l'ED BS UBL, ONIRIS
- Gérald LE GAC, Membre du conseil pour le site de Brest
- Xavier LE GOFF, Membre du conseil pour le site de Rennes 1
- Marlène LE TERTRE, Représentante des doctorants pour le site de Brest
- Olivier LOREAL, Membre du conseil pour le site de Rennes 1
- Dorian MCILROY, Membre du conseil pour le site de Nantes
- Dimitri MEISTERMANN, Représentant suppléant des doctorants pour le site de Nantes,
- Jacques-Olivier PERS, Directeur Adjoint de l'ED BS UBL, Université de Brest
- Loann RAUD, Représentant des doctorants pour le site de Brest
- Vincent SAUZEAU, Membre du conseil pour le site de Nantes
- Lindzy TOSSE, Représentante des doctorants pour le site de Nantes
- Alexandre VILLARD, Représentant des doctorants pour le site d'Angers

Étaient excusés :

- Cécile CARYDIS, Personnalité extérieure du conseil
- Jean CHAOUI, Personnalité extérieure du conseil
- Marc CUGGIA, Membre du conseil pour le site de Rennes 1
- Frédéric DELALEU, Personnalité extérieure du conseil
- Yannick GUILLOUX, Membre du conseil pour le site de Nantes
- Mathieu HATT, Membre du conseil pour le site de Brest
- François HINDRE, Membre du conseil pour le site d'Angers
- Dominique LAGADIC, Membre du conseil pour le site de Rennes 1
- Caroline LE GUINER, Membre du conseil pour le site de Nantes
- Badia M'SSASSI, Personnel administratif pour le site de Rennes 1
- Yassine MALLEM, Membre du conseil pour le site d'ONIRIS
- Laetitia POINT, Personnalité extérieure du conseil
- Nathalie THERET, Directrice Adjointe de l'ED BS UBL, Université de Rennes 1
- Benoit-Jules YOUBICIER-SIMO, Personnalité extérieure du conseil

Ordre du jour :

I Dates des futures réunions de rentrée

II Validation du compte-rendu de la réunion du conseil du 2 juillet 2018,

III Commission Recherche

- Résultats des auditions complémentaires de septembre (Nantes et Rennes),
- Proposition des modalités du Concours 2019,
- Remplacement du pilote de la Commission Recherche,
- TEBL : Visibilité des conventions CIFRE,

IV Commission Suivi des thèses et Formation

- Modification de l'imprimé de CSI et actualisation du Plan Individuel de Formation
+ Offre de formations 2018/2019,

V Commission Communication

- Point sur l'organisation des Journées Scientifiques,

VI Actualisation du Règlement Intérieur,

- Remplacement d'un membre du conseil et de différentes commissions (mail de Lindzy TOSSE + durée mandat),

VII Point Budget

- Demande de participation de Sciences en cour[t]s, Association Nicomaque,

VIII Questions diverses

La séance s'est ouverte à 14h00, en salle 201-1 (Faculté de Médecine – Nantes).

Laurent BECK présente l'ordre du jour.

I Dates des futures réunions de rentrées + prochaines réunions du conseil de l'ED

• Réunions de rentrée

Angers : Vendredi 16 Novembre 2018 de 14h30 à 16h00 dans la salle de réunion de l'IBS IRIS du rez de chaussée

Brest : 8 novembre 2018

Nantes : Lundi 26 novembre 2018 à 14h00 salle Véronique GOURNAY de l'UFR Médecine de l'Université de Nantes

Rennes : Jeudi 15 novembre 2018 de 14H à 15h30, Amphi L du campus de Beaulieu

• Prochains conseils

Lundi 21 janvier 2019 de 14h00 à 17h00

Jeudi 4 avril 2019 de 14h00 à 17h00

Lundi 1^{er} juillet 2019, de 14h00 à 17h00

II Validation du compte-rendu de la réunion du conseil du 2 juillet 2018

Le compte-rendu du Conseil du 2 juillet 2018 est validé en l'état par les membres du conseil.

III Commission Recherche

- Résultats des auditions complémentaires de septembre (Nantes et Rennes)

Nantes : 3 candidats retenus sur les 3 financements proposés

Rennes : 5 candidats pour 1 seule allocation, 1 étudiante de Bordeaux retenue sur un sujet de l'IGDR

- Proposition de modification des modalités du Concours 2019

Après présentation des propositions par la commission et discussion avec le conseil, les modifications suivantes sont entérinées :

- Pression de sélection de 2 pour tous les sites (2 fois plus de candidats que de CDE), ce qui donne environ 85 candidats à auditionner
- Cette modification permet de n'autoriser qu'un seul étudiant par sujet (tous sites confondus)
- Ce chiffre implique d'organiser des concours par site, au lieu d'un concours commun sur un seul site.
- Les jurys seront toutefois représentatifs des sites : 50% d'extérieurs minimum, 3 sites représentés minimum, et 8 membres par jury
- Les porteurs de sujet ayant obtenu un financement via le concours 2018 seront sollicités pour faire partie du jury
- Un porteur de sujet 2019 peut être jury sur un autre site que son site d'attachement
- Les résultats du concours seront diffusés en affichant une liste principale, une liste complémentaire et une liste non classés, à établir pour chaque site, supprimant l'étape d'interclassement
- La session de rattrapage en septembre est maintenue. D'autre part un candidat ayant été classé en liste complémentaire au concours n'a pas d'audition à passer en septembre s'il est sélectionné à cette session pour attribution d'un CDE

Il est aussi précisé qu'un candidat non retenu en rang utile au concours de juin devra obtenir l'aval du comité de sélection de site s'il doit être auditionné en septembre.

- Calendrier du concours 2019

- Appel à candidatures des membres des jurys : dès maintenant

- Dépôt par les porteurs de sujets sur la plateforme TEBL : ouverture le 3 décembre 2018, fermeture le 8 mars 2019
- Examen des sujets par les gestionnaires de site (gestionnaire de direction pour Nantes) et le comité de sélection de site
- Mise en ligne sur TEBL : 1er avril 2019
- Clôture des candidatures : 3 juin 2019 avec possibilité de rajouter les classements jusqu'à la commission recherche
- Chaque Comité de Sélection de Site se réunit pour déterminer les candidatures
- Commission Recherche pour arrêter la liste des candidats pour les auditions : le 19 juin 2019
- Envoi des convocations le jour même
- Une semaine pour répondre
- Auditions sur chaque site le 27 et/ou 28 juin 2019
- Les membres du jury ne doivent pas être les mêmes sur les différents sites
- Conseil de l'ED le lundi 1^{er} juillet 2019 en présentiel à Brest et envoi des résultats aux candidats
- Session de rattrapage début septembre 2019

Il est proposé que Laurent BECK établisse un schéma récapitulatif de la procédure de recrutement (par concours ou hors-concours) pour les candidats et les porteurs de sujet. Il sera annexé dans le règlement intérieur à la suite de la procédure.

Il est aussi discuté qu'il faut recontacter la FRM pour que les étudiants bénéficient de leurs offres de financement de thèse car en 2018, aucune information n'avait été transmise.

• Remplacement du pilote de la Commission Recherche

Il est rappelé que les pilotes de commission sont nommés pour la durée de l'accréditation de l'ED (5 ans). En revanche, Laurent BECK, actuel pilote de la commission recherche, ayant pris la fonction de directeur de l'ED, propose par souci de transparence, son remplacement.

Critère requis : Le pilote de la commission recherche doit déjà faire partie de la commission recherche, et du conseil de l'ED.

Un appel à candidatures sera envoyé par mail pour le remplacement du pilote de la commission Recherche avec un retour demandé avant le vendredi 16 novembre 2018 à 12h00 (délai de rigueur).

Xavier LE GOFF propose d'ores et déjà sa candidature. Les membres présents étaient favorables à cette proposition. Sans nouvelles candidatures, Monsieur LE GOFF sera retenu pour assurer cette fonction. Si d'autres candidat(e)s se manifestent, un vote électronique sera organisé.

- TEBL : Visibilité des conventions CIFRE

Le Règlement Intérieur sera modifié pour préciser que le dépôt des sujets CIFRE sur la plateforme TEBL est possible mais non obligatoire, compte-tenu des problèmes de confidentialité que cela soulève.

IV Commission Suivi des thèses et Formation

- Modification de l'imprimé de CSI et actualisation du Plan Individuel de Formation et Offre de formations 2018/2019

La commission suivi des thèses et formation a proposé lors de la réunion du 12 octobre 2018 des imprimés actualisés.

Formulaire du CSI : comprenant des précisions sur la nomination du tuteur, l'envoi des pièces en 2 parties au lieu de 3, une annexe détaillée des formations à compléter, une précision sur le bon déroulement de la réunion du CSI et un assouplissement sur certaines questions présentes dans les annexes confidentielles.

Plan Individuel de Formation : précise dorénavant l'obligation d'avoir effectué 2 tiers des heures sur les 2 premières années d'inscription en doctorat et intégrant l'ajout d'un tableau d'aide au calcul des heures de formation.

Une information générale doit être effectuée auprès des étudiants :

- Un mail sera envoyé à tous les doctorants en leur demandant d'utiliser à nouveau les plateformes LUNAM DOCTEUR et AMETHIS pour saisir les formations hors catalogues. Il sera utile de préciser que les étudiants détaillent uniquement les nouvelles formations suivies chaque année sur le rapport du CSI
- Un mail sera adressé uniquement aux doctorants de 3^{ème} année ayant déjà effectué les 2 réunions avec leur CSI pour leur expliquer comment sont examinées les formations hors catalogues saisies après la dernière réunion du CSI et avant la soutenance.

Il est discuté par les membres du Conseil que certaines informations doivent encore être actualisées sur le formulaire du CSI :

Le CSI est composé d'au moins deux personnes, non impliquées dans l'encadrement de la thèse, et extérieures à l'équipe de recherche (au sens équipe évaluée par l'HCERES) du doctorant. L'une de ces deux personnes doit être extérieure au site géographique de l'unité de rattachement de l'étudiant ; l'une des deux doit être spécialiste du domaine ; l'une des deux doit être titulaire de l'HDR. Ces deux personnes sont nommées au moment de l'inscription de l'étudiant par le directeur de l'école doctorale (ou directeur adjoint de site) sur proposition du directeur de thèse. Les deux membres du CSI ne pourront pas être rapporteurs de la thèse.

Il est aussi proposé que l'utilisation des formulaires de CSI soit dématérialisée. Ainsi les formulaires doivent évoluer sous la forme d'un fichier pdf éditable et paginé, et être envoyé par mail.

V Commission Communication

- Point sur l'organisation des Journées Scientifiques,

Le comité organisateur doit transmettre à la gestionnaire de direction 2 devis de traiteur pour la mise en concurrence. Le traiteur pourra être réglé sous 30 jours à réception de la facture par le service facturier de l'Université de Nantes.

La réservation des hôtels est en cours de traitement par la gestionnaire financière. 70% des étudiants auront besoin d'un hôtel.

Concernant la participation, 91 soumissions de résumés pour l'instant. Une dizaine de demande de dispense de participation ont été acceptées. Un tableau des doctorants de 3^{ème} année va être transmis au comité organisateur afin qu'il puisse contacter les étudiants qui n'ont pas soumis. Une information sur une deadline supplémentaire jusqu'au 6 novembre 2018 a été envoyée pour la soumission des abstracts.

Mise en place du reviewing et des résumés : il est précisé qu'une personne du comité organisateur peut juger des communications du site correspondant car ce sera un regroupement par thématique (8 thématiques ont été identifiées).

Dimitri MEISTERMANN n'a pas réussi à contacter les étudiants de l'association angevine des doctorants pour le gala inter association du mercredi soir.

Un règlement pour l'attribution des prix de communication et de poster doit être rédigé pour entériner la décision prise par le conseil : 2 prix poster de 250 euros sous forme de cartes cadeaux attribuées par l'ED BS UBL.

VI Actualisation du Règlement Intérieur

Suite aux différents retours des commissions et des discussions lors de ce Conseil, le règlement intérieur sera édité puis soumis à relecture et approbation aux membres du Conseil.

Concernant le remplacement des représentants doctorants qui soutiennent (Lindzy TOSSE, Marlène LE TERTRE et Loann RAUD), des élections seront organisées par site, au fil de l'eau afin de retrouver un équilibre de représentation. Ainsi, pour le remplacement de Marlène LE TERTRE et Loann RAUD (tous deux titulaires), des élections auront prochainement lieu à Oniris et Rennes.

Lindy TOSSE est remplacée dès à maintenant par Ennys GHEYUCHE (anciennement suppléant) et son suppléant nantais sera Dimitri MEISTERMANN (déjà suppléant).

Le RI sera actualisé pour faire apparaître 1 titulaire et 1 suppléant pour chaque site (Angers, Brest, Nantes, Oniris et Rennes).

VII Point Budget

Laurent BECK présente le budget en détail.

Il est ensuite discuté différents points :

- L'ED ayant reçu des demandes ponctuelles de participation financière, il est proposé que plutôt que de traiter au cas par cas, soit attribuée une enveloppe pour demande de soutien financier pour manifestations entrant dans le cadre de l'ED BS UBL. Pour éviter le système « premier arrivé, premier servi » des appels à candidatures devront également être proposés comme ceux créés pour les appels à mobilité international Ils devront indiquer les attendus et la visibilité de l'ED pour le retour sur investissement (Win/Win).
- Une proposition d'un renfort administratif ponctuel sur quelques mois en gestion de direction est soumise à discussion pour permettre de mettre en place des outils de travail qui faciliteront le quotidien de la direction. Aucun membre n'exprime de réticence quant à cette demande.
- Une demande de financement des associations de doctorants à hauteur de 1000 euros par associations est demandée. Cette aide sera utilisée pour les actions suivantes : à Nantes, assurance des évènements sponsorisés, petit déjeuner, soirée des JS ; à Brest : forum des associations. Pour rappel, les associations Brestoises regroupent 10 étudiants (inter-ED), et l'association BS de Nantes compte 7 étudiants. Le Conseil vote en faveur de cette aide.

VIII Questions diverses

- Frank Boury alerte sur la possibilité de difficulté d'acceptation d'une publication par un éditeur lorsque le pré-pdf est déposé sur HAL, pour cause d'auto-plagiat
- Rennes demande quels documents sont demandés pour une 5^{ème} année? : une lettre justificative et argumentée accompagnée du justificatif de financement.

La réunion se termine à 17h30.